

"A.T.C.S."

SAS au Capital de 180 000.00 €

Siège social : 14 Avenue Cher Sologne
41130 Selles-sur-Cher

429 959 430 R.C.S. BLOIS

◆◆◆◆◆

Extrait

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE **LE 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente Juin à seize heures trente, l'associée unique de la S.A.S. "A.T.C.S.", la société "Holding ROUGER" SA au capital de 502 480 €, dont le siège social est à CERIZAY (79140) 16 Rue Julien Bonneton, immatriculée sous le n° 419 914 981 RCS NIORT, propriétaire des 450 actions de la société, représentée par son Directeur Général Monsieur Yoann ROUGER,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Présidente, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat, Annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la société de l'exercice le 31 décembre 2024.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et du bilan au 31/12/2024 ;
- Quitus au président pour l'exécution de ses fonctions au cours dudit exercice ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes Titulaire
- Mention des éventuelles conventions réglementées intervenues entre la société et le président, s'il y a lieu ;
- Questions diverses.



TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises la société B&A Audit, Le village 2 Avenue d'Angers 79300 Bressuire 789 180 940 00015 RCS Niort. En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. La durée de son mandat qui est de six exercices, expirera à l'issue de la décision de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

X X X

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès verbal qui a été signé par l'associée unique, et consigné sur les registres des décisions.

Le Président
Holding ROUGER SA
représentée par son Directeur Général
Yoann ROUGER



Copie certifiée Conforme